



Indemnité possible pour expatriation dans la convention synthec

Par **DAMMAK Mahamoud**, le **18/10/2016 à 23:28**

Bonjour,

Je suis soumis à la convention Syntec et je souhaiterais avoir un avis sur les conditions minimales ou négociables qui pourraient être demandés à mon employeur.

J'ai lu convention, j'ai cru comprendre qu'il n'y a rien de particulier d'imposé à l'employeur.

Que dit la législation sur le sujet, SVP ?

Merci.

M. DAMMAK

Par **P.M.**, le **18/10/2016 à 23:51**

Bonjour,

Il faudrait en savoir plus sur les conditions d'expatriation mais on peut se référer à [ce dossier](#) et/ou au Titre IX : Déplacement hors de France métropolitaine de la [Convention collective nationale des bureaux d'études techniques, des cabinets d'ingénieurs-conseils et des sociétés de conseils...](#)

Par **DAMMAK Mahamoud**, le **19/10/2016 à 19:33**

Merci pour votre réponse Rapide et très claire. Je vais étudier cela de très près. Bonne fin de journée !